

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC616

présenté par
Mme Charvier, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« compétente de l'État ».

les mots :

« de l'État compétente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.